

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.05.33

Présents	47
Pouvoirs	4
Absents Excusés	2

OBJET :
CRÉATION DE
POSTES
TEMPORAIRES
POUR FAIRE FACE
À DES
ACCROISSEMENTS
D'ACTIVITÉ

EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20231120-23_05_33-DE

S²LOW

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 14 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Jean-François CAIRE à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Patricia COTTI.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

pouvoir recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité de douze mois maximum pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Compte tenu des besoins, il est proposé de créer :

- un poste temporaire d'agent de maintenance et d'accueil, en référence au grade d'**Adjoint Technique Territorial**, catégorie C, à temps complet, filière technique, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, afin de renforcer les équipes en place, à compter du 1^{er} décembre 2023.
- un poste temporaire d'agent scolaire polyvalent d'entretien et de services, en référence au grade d'**Adjoint Technique Territorial**, catégorie C, à temps complet, filière technique, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, afin de renforcer les équipes en place, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé de pouvoir recruter un agent contractuel, sur critères de recrutement, selon les modalités de recrutement et de rémunération suivantes :
Expérience professionnelle souhaitée et rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du grade retenu de recrutement.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, lors de la séance, sur ces créations de postes temporaires présentées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE les créations de postes temporaires présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter, pour chaque poste, un agent contractuel dans les conditions de recrutement et de rémunération fixées ci-dessus.

DIT qu'une enveloppe de crédits est prévue à cette fin au budget de l'année et aux budgets à venir.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Richard MALLIÉ,
Maire.